

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers. 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## A LA MARISTIERE

**LETRE ET TÉLÉGRAMME**

Notre rédacteur en chef a adressé à M. Pichon la lettre suivante :  
Tunis, 20 mai 1903

\*A\* Monsieur le Résident Général.

Monsieur le Résident,

Il me revient de divers côtés qu'on m'attribue la paternité ou tout au moins quelque chose dans l'article publié par l'Action du 29 avril.

Je tiens à vous déclarer de la façon la plus formelle que j'y suis absolument étranger.

Jene connais personne à l'Action, que j'ignorais avant d'avoir lu le numéro du 29 avril qui m'a été apporté par un de mes employés.

J'ai l'honneur de vous prier d'agréer, Monsieur le Résident Général, etc. etc.

Signé : EM. LACROIX.

P.-S. — J'ai l'honneur de vous prier de m'accuser réception.

\* \* \*

Nous avons également adressé le télégramme suivant :

Action, Paris

Prière déclarer plus prochain numéro que suis absolument étranger publication articles Tunisie dans Action.

Lacroix  
Directeur Petite Tunisie.

TUNIS, LE 21 MAI 1903

### La chasse au froc!

En lisant, ces jours derniers, dans la *Dépêche Algérienne* et divers journaux métropolitains la note relative à l'invitation résidentielle que doivent recevoir les salésiens, maristes et autres pères de la sainte famille de Bellay, mais qu'ils n'ont toujours pas reçue, d'avoir à fermer définitivement leurs établissements scolaires aux prochaines vacances, tout le monde s'est dit que M. Pichon allait passer un fichu quart d'heure pendant la semaine de la Conférence négative!

Et l'on s'attendait à une levée générale de boucliers après le débat qui avait eu lieu à la précédente session, débat, on le sait, qui avait abouti au vœu du maintien des congrégations en Tunisie sans aucune protestation de la part du Résident.

L'attente générale a été déçue. Par la voie ordinaire de son chef, la réaction a fait savoir bien gentiment, très respectueusement même, que le gouvernement était parfaitement libre d'envoyer coucher, pardon, de défendre aux maristes et aux autres salésiens d'enseigner en Tunisie si cela lui faisait plaisir. Le Résident n'aura donc à pas à montrer les dents ni à s'insurger pour faire exécuter les lois de la Métropole dans la Régence.

Cette soumission n'est pas faite pour nous déplaire, nous qui réclamons depuis assez longtemps la mesure que l'on va prendre avec d'autres tout aussi importantes que nous arriverons forcément à faire aboutir notamment la suppression des soixante-mille francs alloués au clergé tunisien.

Mais elle a étonné tous les bigots de Tunisie qui envoient leurs enfants dans les établissements d'enseignement religieux.

Nous, elle ne nous a pas surpris. Et notre gravure d'un précédent numéro aurait dû dessiller bien des yeux.

Le chef du parti clérical et rallié n'a pas été décoré pour des prunes.

En lui faisant attacher la croix de la Légion d'Honneur par M. Loubet, nous commençons à comprendre que M. Pichon savait ce qu'il faisait.

Cette décoration, si elle a pu déplaire aux républicains, est un coup de maître, examinée à son point de vue d'homme fatigué et bien décidé à jouir en paix des émoluments que lui sert le gouvernement de la République.

Un autre Résident, plus vir, n'aurait pas cherché ce moyen pour avoir la tranquillité.

Mais M. Pichon n'est pas un aigle. Tout le monde aujourd'hui le sait.

On ne peut donc pas lui demander d'être ce qu'il n'est pas....

Nous allons clore cet article lorsque nos regards tombent sur un écho de la *Dépêche* où il est dit que M. de Carnières a pris l'initiative d'une protes-



— Je crois que je l'ai étouffée !

tion à soumettre à l'approbation de la Conférence Consultative, réunie hors séance, relative aux congrégations enseignantes mais cette proposition aurait perdu toute chance de recueillir la majorité espérée par son auteur.

On a bien raison de dire que, chassez le naturel, il revient au galop. Après avoir obéi au premier mouvement de reconnaissance, le naturel est revenu non pas au galop mais au triple galop.

Nous espérons que toutes les tentatives de M. de Carnières échoueront piteusement, en tout cas que M. Pichon lui, ne se laissera pas détourner de son premier mouvement.

Il ne serait pas admissible qu'en Tunisie il y eut des religieux dont les congrégations ont été dissoutes en France qui puissent encore professer pour ne pas indisposer les étrangers....

Em. LACROIX.

Avez-vous jamais entendu Jean Coquelin, notre comédien national ou un de ses pâles émules, dégoiser du haut d'une scène le fameux monologue d'Harpagon, dans l'Avare de Molière ?

« Au secours ! Au secours ! A l'assassin ! Au meurtrier ! On m'a tué ! On m'a assassiné ! On m'a volé mon argent, mon pauvre argent, mon cher argent ! »

Sauf révérence parler, la façon dont le directeur d'un hebdomadaire tunisois a

rédigé sa plainte en diffamation et injures publiques contre l'Action de Paris, nous fait absolument l'effet du monologue de l'Avare.

« Au secours ! Au secours ! A l'assassin ! Aux larrons d'honneur ! On m'a assassiné ? On m'a fripé mon honneur ! »

« Arrêtez-les ! Coffrez-les ! Je ne les connais pas tous, mais tous sont des coupables ! Arrêtez Charbonnel ! Arrêtez Bérenger ! Arrêtez Simart ! Arrêtez Saliba ! Sus aux connus et sus aux inconnus ! Sus aux Parisiens et sus aux Tunisiens ! »

« N'oubliez pas les typos et les metteurs en page ! »

« Et surtout, n'allez omettre ni les conducteurs des rotatives, ni les opérateurs des linotypes !... »

« Qui a coopéré à l'insulte doit périr dans le sang ! Apprêtez la guillotine et mandez quérir Deibler le fils ! il ne sera dit qu'on m'aura en vain passé sur le gril ! »

...Nous n'avons pas à nous occuper du bien ou du mal fondé de la poursuite, mais sans être très ferré en droit, on peut d'ores et déjà prévoir que la plainte sera sans issue pour plusieurs motifs, que le plus baté de nos avocats — et Dieu sait si notre barreau en compte ! — ne peut ignorer.

### DÉCLARATION

La Tunisie française a publié samedi dernier une déclaration de son rédacteur en chef, dans laquelle celui-ci fait respectueusement observer aux gouvernements local et métropolitain que le départ des congrégations entraînera les plus funestes conséquences pour l'avenir en Tunisie.

L'auteur de cet article prétend que l'élément congréganiste est ici une chose utile et indispensable, qu'il rend les plus grands services à la cause coloniale et à la cause française.

« Lorsqu'il s'agit de gouverner une population étrangère considérable, dit M. V. de Carnières, il

n'est pas politique de se priver du principal et peut-être même du seul moyen d'action, (brrr !) qu'on peut avoir sur elle... »

C'est donner là aux porte-soutanes une importance qu'ils n'ont point du tout. Nous trouvons, au contraire, que leur puissance indéfinissable et l'immense ascendant qu'ils exercent sur une grande partie de la population, sont d'une nocivité extrême pour la cause française en Tunisie et aux colonies.

C'est tellement évident qu'on n'a pas hésité l'ombre d'un moment à enjoindre aux établissements scolaires congréganistes l'ordre de débarrasser les lieux au plus tôt.

Donc, quoiqu'en ait dit le périodique de samedi, les républicains et rien que les républicains approuvent les mesures d'épuration anticléricale qu'on va entreprendre en Tunisie.

Aucune considération de n'importe quel ordre ne doit influer sur la rigueur de ces mesures.

Et tous ceux qui mettraient des entraves à leur exécution, respectueusement ou non, feraient acte d'anti-républicanisme malgré leurs cauteleuses protestations.

La Petite Tunisie.

### Nos Echos

**Le Trac les gagne !**

Nous avions confié, mercredi matin, à M. Ganouna, notre secrétaire, la lettre que nous reproduisons plus haut à remettre en mains propres du Résident Général.

Et voici ce qui advint :

Une première fois, on fit dire à M. Ganouna de retourner dans une heure, en lui promettant formellement qu'il serait reçu par M. Pichon lui-même, ayant insisté pour être reçu par lui.

Lorsqu'il se présenta, c'en fut bien d'une autre : le chaouch lui obtempéra l'ordre de sortir, alléguant la consigne de l'expulser à son retour.

Comme M. Ganouna faisait mine de s'asseoir malgré cet ordre le chaouch fit appel à l'aide des agents de service à la porte de la Résidence. Devant ce déploiement de force, M. Ganouna insista pour remettre sa lettre ; alors on appela le corps de garde pour l'expulser de la maison de France.

Au Commissariat du marché où nous exposâmes les faits, on donna raison aux procédés résidentiels, en nous affirmant que notre secrétaire eût encouru une poursuite en violation de domicile s'il avait persisté plus longtemps à séjourner dans l'antichambre résidentielle.

N'empêche qu'il faut que nos dirigeants en soient arrivés à une période de crise aigüe pour avoir recours à de tels procédés qui rappellent ceux de René Millet.

L'Indépendant a réclamé la croix de la Légion d'Honneur pour M. F. Portelli, administrateur-délégué de la Cie Franco-Tunisienne.

S'il est une croix méritée qui serait accueillie avec plaisir dans toute la Tunisie de Tabarka à Gabès, c'est bien celle-là.

M. Portelli en créant sa compagnie a rendu d'inappréciables services à la colonisation française en faisant baisser les tarifs jusqu'alors établis par les compagnies syndicatrices et subventionnées.

Et nous sommes certain qu'il se-

**A la Ville de Sfax**  
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS  
**HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE**  
**LIMBERI NICOLI**  
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX  
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s <sup>e</sup> fr. 1 40	d <sup>e</sup>	fine..... 1 10
d <sup>e</sup> super... 1 20	d <sup>e</sup>	de mi fine 1 00
	d <sup>e</sup>	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges  
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix  
toujours en magasin  
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

Moissonneuses, Lieuses, Faucheuses,  
**RATEAUX**  
**MAC CORMICK**  
LES MEILLEURES MACHINES DU MONDE  
P<sup>r</sup> GRAND PRIX-PARIS 1900 LA PLUS HAUTE RECOMPENSE  
Maison R. WALLUT & C<sup>ie</sup>  
38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902  
26, Rue du Portugal. — TUNIS

FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE  
**GRANDE BOULANGERIE-PATISSERIE-CONFISERIE**  
**A LA LUNE**  
**MAISON FRANÇAISE**  
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES  
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux  
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.  
TUNIS—20, RUE D'ITALIE—TUNIS

**Banque de Tunisie**  
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis  
**OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ**  
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
Veuve **C. BOURY**  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabriques françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance  
Dépôt de Poudres de Mines et de Chasse

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**  
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France  
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie, et la Tunisie.  
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;  
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.  
Dépôts à vue et à échéance fixe —  
Bon- de Caisse au porteur on à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 %.  
Munis de coupons semestriels ( net des impôts actuels. )  
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —  
Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre et à l'année.

**Maison Paonessa, Artificier**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,  
Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**PARFUMS RÉGENCE**  
Spécialité d'eau de fleurs d'orange  
**MUR'OUR & LONGUËSSERRE**, Parfumeurs-Distillateurs  
A NABEUL (Tunisie)  
Demandes **Le Bouquet des Beys**  
dans tous les grands magasins pour la toilette et le mouchoir

**ENTREPOT GÉNÉRAL**  
**DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION**  
**G. GUERRIERA ET SAUCAZ**  
Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble  
Bureaux et entrepôts : 24, rue de Portugal.

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
**et Ciments**  
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

**MAISON DESPEROUX**  
FONDÉE EN 1888  
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba  
**FOURS A FEU CONTINU**  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
**PLATRE**  
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —  
**BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE**  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles  
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et  
à nos usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

**AGENCE DANA**  
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis  
**Camionnage**  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels  
ET VICE-VERSA  
Par colis ordinaire 0. 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane

**Société Tunisienne d'Approvisionnement**  
22, Rue d'Italie, TUNIS  
Prix fixes marqués en chiffres connus  
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.  
Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tun. Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
**DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>**  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

**C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre le Langoued, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte  
Transport des passagers et des marchandises  
Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, cap. Tulli, partira de Marseille tous les samedis pour Tunis direct, et repartira pour Marseille direct tous les mardis à midi.  
Prix des passages : 1<sup>re</sup> classe, 50 fr. ; 3<sup>es</sup> 25 fr. ; pont, 11 fr.  
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux  
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence ou la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

**Eaux Minérales Naturelles Froides**  
**D'AIN-GARCI**  
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
**SOURCE RÉGENCE** || **SOURCE PASTEL**  
Très peu gazeuse || Gazeuse  
Dépôts à Tunis :  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et la Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
**ARRIVÉE DE BIZERTE** tous les mardis, à 5 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.  
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.  
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 13 m.  
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.  
**DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE**, tous les lundis, à 2 h. s.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.  
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.  
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du s.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

**Ancienne Maison AYMARD et THOMAS**  
**Société des Ateliers de Constructions Métalliques**  
J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS  
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installation d'usine  
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène  
Captage, Elévation et distribution d'eau  
Appareils de sondage  
Installations électriques : éclairage et transport de force  
Fers, Fontes et Métaux  
**FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
Fonderie de fer et de bronze  
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

**GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE**  
**ANGLAISE ET VIENNOISE**  
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandw'chs, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie**  
**SAINT-LOUIS de Marseille.**  
**ON PORTE A DOMICILE**  
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

**"L'AERMOTOR"**  
EN A. IER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général : P. LECLERCQ  
11, Rue Es-Sadikia — Tunis

**Maison Th. Pilter**  
DE PARIS  
Succursale 19, rue de Portugal, Tunis — J. BISMUTH, direct.  
**Matériel Agricole**  
Charrues. Herses. Appareils de battage. Moissonneuses-lieuses  
Faucheuses. Rateaux à cheval. Presses à fourrages  
Concasseurs. Hache-paille. Coupe-racines. Couteaux à foin  
Grillages galvanisés. Ronces artificielles, Fourches américaines  
**Appareils de Laiterie**  
Ecrèmeuses centrifuges. Barattes. Pots à lait, etc.  
**Instruments Viniçoles**  
Pressoirs. Fouloirs. Bauxestres. Pompes à bras, à vapeur,  
centrifuges et à manège, à sangle et à chapelets  
Réfrigérants Guillebaud  
**Matériel pour Entrepreneurs. Appareils de pesage**  
**Moulins à vent, tout acier "Samson" Charrues "Oliver"**

**F. Cangialosi**  
Entrepreneur de Travaux d'Asphalte  
RUE DE GRECE TUNIS  
TRAVAUX  
pour terrasses, trottoirs, chaussées  
écuries et remises  
Système Breveté s. g. d. g.  
Récompensé à l'Exposition Universelle de Paris 1900

**SUPPRESSION DES POMPES**  
et des Puits ouverts  
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le  
**Dessus de Puits de sécurité**  
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.  
Prix : 150 fr. paiement après satisfaction  
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C<sup>ie</sup>. à Raismes (Nord)  
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.  
**NOMBREUSES RÉFÉRENCES**  
fonctionnant à 100 mètres de profondeur  
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs  
Ville de PARIS, Exposition de 1900  
Membre du Jury, Hors Concours  
On demande DES REPRESENTANTS

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
**DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES**  
A vue, 2 % - jusqu'à 13 mois 2 1/2 % - de 13 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %  
**LOCATION DE COFFRES-FORTS**  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

**Crédit Foncier & Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Soussse et Bizerte  
Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. —  
Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises  
Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements  
Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays  
— Location de Coffres forts. —  
Changes de monnaies étrangères. —  
Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 % - 2 à 3 ans 3 1/2 % -  
— 4 ans 4 %  
Dépôts à Vue : 2 %

**Outillage Agricole & Industriel**  
**BENEDITE & DIDI**  
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)  
**CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS**  
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX  
et tout le nécessaire pour la campagne des labours  
**ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS**  
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences  
culturales de la Tunisie  
**Demandez le Catalogue Automne 1902**

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, bûches  
et briquettes  
A. MILLITE  
Magasin : rue du Maroc, ancien  
Wondouk au Charbon. TUNIS

Art. 2 des Statuts. — La Société a pour objet de mettre à la disposition de ses membres et du public en général tous les objets nécessaires à leur consommation, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

AVIS IMPORTANT. — Le 2 chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent pour laquelle les achats faits dans ses magasins sont remboursés « en espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

pu mettre un nom devant chaque personnage. Et le *Paradis des vierges sages* aurait fait assez peu parler de lui. En arrivant tout exprès d'Italie pour corriger M. Brandenburg, Mme la Comtesse X... a donné à cette publication un retentissement énorme et une importance qu'elle n'avait pas, elle a ouvert toutes grandes les portes à la calomnie...

Combien mieux inspirées ont été les personnes peut-être ou probablement visées qui se sont tenues coites!

Malgré la déclaration qu'elle s'est fait délivrer de M. Brandenburg, la malignité publique dira qu'il n'y a pas de fumée sans feu...

Allez empêcher les mauvaises langues de parler.

Tous ceux qui connaissent les deux charmantes filles de Mme X..., aujourd'hui toutes deux mariées, regrettent amèrement, comme nous, que personne ne se soit trouvé sur le passage de Mme X... pour lui déconseiller un acte qu'elle doit certainement regretter aujourd'hui.

Elle aurait mieux fait de continuer sa villégiature en Italie et d'éviter à ses gendres tout le tapage fait autour de leurs noms.

## LE jeu dans les cercles et casinos

M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, vient d'adresser à M. le Gouverneur Général de l'Algérie, à M. le Préfet de police et à MM. les Préfets des départements de France et d'Algérie la circulaire suivante :

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1903

Les circulaires qui vous ont été antérieurement adressées par mes prédécesseurs, au sujet de l'instruction des demandes d'autorisations de jeux, ne sont plus en harmonie, d'une part, avec la législation nouvelle sur le contrat d'association, d'autre part, avec la jurisprudence du Conseil d'Etat sur la matière. A la veille de l'ouverture de la saison des eaux, je crois utile de vous adresser des indications précises sur l'état actuels de la question.

1 *Jeux dans les cercles.* — Depuis la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, les cercles, comme tout autre association de personnes, peuvent se constituer sans autorisation : ils ne sont même tenus de souscrire une déclaration qu'autant qu'ils désirent obtenir la capacité juridique instituée par l'article 6 de ladite loi, ce qui est de leur intérêt. Ils n'ont donc plus à soumettre comme antérieurement, leurs statuts à l'examen de l'Administration et celle-ci n'a plus à les agréer.

Toutefois, le régime de liberté, sous lesquels les cercles sont maintenant placés, ne modifie point leur situation, au point de vue pénal, dans le cas où ils auraient l'exploitation du jeu pour objet. Il importe de distinguer à cet égard entre les cercles bien tenus et ceux qui ne constituent, en réalité, que des maisons de jeu. Les premiers peuvent être considérés comme de véritables lieux privés et il est parfaitement licite pour leurs membres de jouer entre eux, comme on peut le faire dans un domicile particulier.

Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'entrée du cercle soit soumise à des règles de nature à ne pas faire perdre à l'association son caractère de Société fermée. Un cercle où les formalités d'admission ne seraient qu'illusoire et qui serait ouvert en quelque sorte à tout venant, constituerait une véritable maison de jeu. Dès lors, il rentrerait dans la catégorie des associations que la législation nouvelle déclare nulles et de nul effet, comme poursuivant un objet illicite. Aux termes de l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, cette nullité est sanctionnée par la dissolution de l'association, sans préjudice de l'application éventuelle des pénalités édictées par l'ar-

ticle 410 du Code pénal; mais ce sont les Tribunaux seuls qui ont qualité pour prononcer la dissolution, si cette mesure leur paraît justifiée par les circonstances de fait soumises à leur appréciation.

Comme conséquence de ce qui précède, l'Administration n'a plus, comme antérieurement, à examiner les demandes qui lui seraient soumises en faveur de cercles annexés à des casinos de stations balnéaires ou thermales en vue d'obtenir l'autorisation du bacara. C'est en effet sous la forme d'un arrêté d'autorisation, conféré en vertu de l'article 291 du Code pénal, qu'elle accordait de semblables tolérances; or cet article est aujourd'hui abrogé. Si donc vous venez à être saisi à l'avenir de requêtes de ce genre, vous vous borneriez à faire connaître aux intéressés que l'Administration n'a plus à intervenir dans la question et que, sous l'empire de la législation actuelle, ils ont toute liberté pour constituer un cercle.

Vous auriez cependant soin de leur signaler l'inlérêt qui s'attache, pour leur propre sauvegarde, à ce que les statuts contiennent des dispositions soumettant les adhérents à de sérieuses formalités d'admission et interdisant l'entrée des salles de jeu à toute personne ne faisant pas régulièrement partie de l'association.

## Chronique locale et régionale

Sous l'influence de l'intense chaleur solaire, ainsi que nous l'avions prédit, l'enduit d'asphalte caoutchouté dont l'imagination biscornue de nos édiles dota l'avenue de France fond comme beurre et s'effrite lamentablement.

Pauvres de nous et de nos goussets! Pour la N + unième fois, on procède à la réfection de cette saleté, et la saleté réparée durera à peine ce que durent les roses, l'espace d'un matin!

Qu'est-ce que cela fait? Les Tunisiens sont assez riches et leur conseil municipal, généreux, ne regarde pas au prix cent fois répété de la réparation d'un enduit moins caoutchouté que la cervelle de nos conseillers!

*Manque de Pitié*

On nous raconte le fait suivant, qui est loin d'apporter une preuve de solidarité italienne :

Une dame, âgée de 95 ans, avait demandé, pour raison de maladie, son admission à l'hôpital italien. Malgré son état précaire, et les ravages de la maladie décuplés par l'âge, un employé du consulat d'Italie refusa net le permis d'introduction à l'hôpital. La pauvre vieille est actuellement jetée sur un grabat dans une cage d'escalier de la rue de la Caserne.

Quelle charité!

*Il n'y a pas de feu sans fumée*

Il existe dans la rue Chaffar un atelier de carrossier juif ou maltais, dont le foyer sans cheminée dégage toute la journée des relents insupportables et une âcre fumée qui se répand partout aux alentours.

Puisqu'on oblige le moindre repasseuse à munir son poêle d'une haute cheminée, pourquoi ce carrossier fait-il exception à la règle commune?

*Vélo tunisien international*

Le Comité nommé à l'Assemblée du 16 courant pour l'élaboration des statuts s'étant réuni mardi soir à 9 heures au Café du Commerce, les différents articles ayant été adoptés, les personnes désirant faire partie de cette société sont priées d'assister à l'Assemblée générale du samedi 23 courant à 8 h. 1/2 du soir au Café du Commerce salle réservée pour adopter les statuts et nommé un bureau définitif.

Comité provisoire.

## Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundis, mercredis et vendredis, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

**Cabanon** à vendre à Saint Germain 3 pièces, cuisine, véranda, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers, vigne. S'adresser au bureau du Journal.

## SERVICE IMMOBILIER

De la "Petite Tunisie"

Succursales

Bizerte, Sousse, Sfax et Gabès

Sous cette rubrique, nous publions les opérations de toute nature: Vente et achat de terrains, Immeubles Propriétés, Fonds de Commerce Prêts hypothécaires, etc. à condition que ces affaires nous soient confiées exclusivement.

A PLACER de suite 50.000 francs en totalité ou par fractions sur propriété urbaines et rurales immatriculées ou non.

— On demande des capitaux à placer en hypothèques de tout repos au taux de 6 à 10 0/0.

— Fonds de commerce à vendre dans les meilleures conditions tels que: Hôtels meublés, Cafés, Restaurants, Bars, Crémeries, Pâtisseries.

— On achèterait des Rentes d'Enzel perpétuelles ou rachetables sur immeubles de rapport et bonnes garanties.

VILLAS à louer dans les stations balnéaires et villes d'eau.

— A vendre melk ou Enzel des terrains à bâtir dans Tunis.

— Messieurs les propriétaires qui auraient à nous faire des demandes d'emprunt sont certains de recevoir à bref délai une solution et sont assurés de notre discrétion.

— A VENDRE plusieurs immeubles rapportants 8 à 10 0/0.

— 70.000 mètres immatriculés à vendre à Radès au bord de la mer, melk ou enzel, pour édification villas, maisons de plaisance etc.

— Capitaux à avancer sur récoltes et sur vendanges.

A VENDRE melk ou enzel diverses propriétés rurales avec bâtisses et eaux dans un rayon de 14 à 25 km. de Tunis.

10.000 mètres de terrain melk immatriculé à vendre près Carthage au bord de la mer. Prix 6.000 francs.

PROCHE FERRYVILLE, à vendre 135.000 mètres de terrain melk immatriculé.

JARDINS d'agrément bien situés à vendre de suite.

60.000 francs à placer de suite sur propriété urbaine ou rurale, ou en fractions de 2, 5, et 10.000 francs.

Indépendamment des affaires indiquées ci-dessus, on trouve dans les répertoires de notre agence une liste des plus complètes mise à la disposition des clients.

— Pour tous renseignements s'adresser à Victor TIMSIAT directeur du service immobilier de la *Petite Tunisie* — Bureaux ouverts de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures; jours fériés exceptés. Rue Hannon, N° 2, Tunis.

## A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne. S'adresser à M. Grégo, propriétaire, rue Hanon, 2.

## Agence ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

## TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement

## TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS

Avances sur marchandises

## L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

## Société Française DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

## ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

11, Avenue de France

TUNIS

Grand Restaurant du Chahli  
Service à la Carte  
TUNIS  
11, Avenue de France

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage naalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt: Pharmacie NEE

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Thérapeutisme spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

## Froderies et Dessins

11, rue Chaker

## Demandez dans les Établissements

### l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

## BAZAR de la VILLE

Michel BOCCARA

17, avenue de France — TUNIS

## MAISON D'ARTICLES DE PARIS

BIJOUTERIE

Jouets. Parfumerie. Articles de ménage

SPECIALITÉ DE TOUS ARTICLES A 12 SOUS

Fournitures pour colporteurs

et marchands forains

GROS & DETAIL



Agences Régionales: M. Lalou HACCOUN à Bizerte; CHEZ et DANINOS à Sousse; César BONAVITA à Sfax; Léon HANOUN à Souk-el-Arba; F.SROUSI à Nabeul; Is. SAADA à Gabès.

## VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile

## GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant

Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1<sup>er</sup> choix.

Liqueurs de marque.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

## Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

## OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

## MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des

13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX: 12, Rue de Hollande

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant: EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

## LE MONDE

3<sup>e</sup> Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, par l'avenue de Paris.

Agences Régionales: M. Lalou HACCOUN à Bizerte; CHEZ et DANINOS à Sousse; César BONAVITA à Sfax; Léon HANOUN à Souk-el-Arba; F.SROUSI à Nabeul; Is. SAADA à Gabès.

rait encore prêt à faire un sacrifice si on lui demandait de créer une escale à Ajaccio où les bateaux de sa Compagnie relâcheraient deux fois par mois.

M. Ganouna, dont nous racontons l'aventure, a adressé aux deux quotidiens une lettre rectificative à un communiqué résidentiel qu'ils ont publié jeudi.

Nous sommes certain que nos confrères reproduiront la lettre de M. Ganouna.

Nous avons appris avec un vif plaisir que la direction du journal *Aurore*, qui vient de passer aux mains de M. V. Simond, propriétaire du *Radical*, a été confiée à M. Clémenceau, sénateur du Var, le vaillant républicain d'avant-garde.

La nouvelle direction de l'*Aurore* ne pouvait avoir la main plus heureuse ; et nous sommes certain que ce journal n'aura qu'à gagner à la vive impulsion que saura lui imprimer son nouveau rédacteur en chef.

Nous ne serions même pas étonné de le voir s'occuper de nos affaires tunisiennes, qu'administre précisément M. Pichon, son ancien collaborateur.

**Déception**

La fièvre de l'or nous avait empoignés nous aussi, et nous avions cru trouver le pactole dans les montagnes et les oueds qui environnent Hammamet.

Les échantillons que nous avions précieusement recueillis et donnés à analyser n'ont même pas accusé des traces d'or.

Le seul filon que nous ayons rencontré est celui des quelques louis que nous avons dépensés dans nos excursions en ce charmant pays d'Hammamet.

Il était à prévoir que l'appel de M. Omessa, délégué du 3<sup>e</sup> Collège, ne serait pas entendu.

Aucun de ses collègues n'a voulu marcher et pour cause.

Le 3<sup>e</sup> Collège tel qu'il fonctionne est, et demeure une institution sans service.

Les nombreux amis que compte M. Piétri, l'avocat-défenseur bien connu et estimé de notre ville apprendront avec plaisir que les palmes académiques viennent de lui être conférées.

Nos vives félicitations au sympathique maître.

Nous apprenons l'ouverture, au 4 de la rue d'Alger d'une nouvelle agence de transports, de camionnage et de transit, tenue par M. Romy.

Nous souhaitons à cette agence très bien outillée et installée bonne réussite et prospérité.

Si nous étions, le libraire de l'avenue de France qui refusa le dépôt de l'*Action* parce qu'elle attaque des personnages locaux, nous eussions continué plus que jamais à recevoir ce journal, et au besoin, nous en eussions demandé un bien plus grand nombre d'exemplaires.

Quoiqu'en pût faire M. de Carnières, il n'a aucunement le droit de comprendre dans les poursuites contre un journal, le dépositaire et les vendeurs de ce journal.

Comme le dit si bien ce libraire — bien que ses actes soient en contradiction avec ses dires —, libraire, il vend ses journaux, mais son métier ne lui fait pas une obliga-

tion de les lire avant de les mettre en vente.

Sa qualité d'étranger n'est même pas une interdiction d'écouler les feuilles à opinions gouvernementales : sa responsabilité est absolument à couvert.

Plusieurs personnes ayant des relations avec notre service immobilier, nous signalent les menées louches d'un Italien, entrepreneur de colonisation sicilienne et agent d'affaires véreux, qu'il fait fièrement précéder son nom du titre de *cavaliere*.

En fait de chevalerie, ce monsieur doit surtout tenir de la chevalerie d'industrie.

Le mariage de M. Roger Portelli, frère de notre ami F. Portelli, administrateur-délégué de la Cie Franco-Tunisienne, avec Mlle Courbron, fille de l'inspecteur général du Crédit Foncier, a été célébré la semaine dernière à Bellevue (Seine-et-Oise).

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Notre ami M. Zuretti, l'ingénieur-entrepreneur bien connu de toute la Tunisie où il ne compte que des amis, vient d'avoir la douleur de perdre son père, décédé à Guelma après une douloureuse maladie.

M. Zuretti père, ancien adjoint au maire de Guelma, jouissait des sympathies publiques, aussi la population entière assistait à ses funérailles.

Nous prions notre ami de croire à notre vive affliction.

**NOUVELLE A LA MAIN**

Entre bons amis :  
 — Quel est le titre le plus adéquat à décerner à ce bon Coculot, l'homme le plus... cornu de Tunisie ?  
 — Il me semble que le titre : « faisant fonctions de mari » est le plus indiqué pour cela !

**MEDAILLON**

**Et le train roulait toujours !...**  
 C'est dans un wagon de secondes, venant de Sousse à Tunis, que j'ai eu le plaisir de voir, à votre intention, lectrice chérie, la scène suivante :

**Personnages :** Un monsieur que vous connaissez sans doute très bien, et que vous reconnaîtrez encore mieux lorsque je vous dirai que c'est un grand coureur de femmes, et un grand tombeur d'icelles. Car vous savez que « qui court tombe ».

**Signes particuliers :** grosses moustaches, longue barbe soyeuse, vivant de rentes bien acquises qui sont pour beaucoup dans ses succès galants.

Ensuite une jeune fille, une ouvrière, une modiste, rien moins que trot-tin, vertu peu farouche et chair tendre, coquette, et gentille, bien nippée et pas fripée du tout.

**Détail de circonstance :** était seule dans le wagon avec le vert-galant : M. votre serviteur assistait en témoin invisible à la scène qu'il va narrer, dissimulé dans un compartiment d'à côté, dans une position plutôt torticollique.

Le monsieur, profitant de sa solitude à deux, commença l'assaut de la citadelle par des considérations sur la pluie et le beau temps, fadaïses auxquelles la belle ne répondit que par monosyllabes et gestes ennuyés.

Voyant que le système des lieux communs lui réussissait à rebours, mon don Juan prit son désir à deux mains et hâta l'attaque des mamelons et des ouvrages avancés : il fallait arriver à un résultat palpable avant la station prochaine.

Pour cela, changeant de tactique, il tenta, de but en blanc d'entourer d'un bras valide la taille de la farouche vertu, et d'en effleurer la joue satinée de ses lèvres goulues...

....Et, devant la vivacité de l'attaque, la pauvre petite se laissa gentiment peloter et fourrager.....  
 ... après quoi elle reçut un joli louis tout flambant neuf.

Ce que je me tordais d'envie c'est rien que de le dire !

Le spectacle je vous l'assure n'était pas banal du tout et, la demoiselle s'exclama, comme une petite fille très contente de son voyage...

Elle n'avait pas perdu son temps.

JACQUES CŒUR.

Le service cisseautique de nos confrères quotidiens nous apporte l'abracadabrante nouvelle que M. Millet aurait été pressenti au sujet de la prochaine élection législative à Paris avec un programme républicain-radical, contre M. Syveton, nationaliste, récemment invalidé par la Chambre.

Qui aurait jamais cru que le réactionnaire avéré qu'est M. Millet aurait pu avoir à faire un jour profession de foi républicaine, voire même socialiste ?

Le pauvre homme doit avoir eu la cervelle un peu plus malade pendant ses longues journées de retraite forcée... et gratuite.

Il est vrai qu'à voir M. Pichon oublier la République pour la réaction et la cléricaille, on ne doit plus s'étonner de la facilité avec laquelle certains hommes politiques retournent leur veste.

Proudhon, du reste, l'a dit bien avant nous : « les imbéciles sont ceux qui ne changent jamais ».

**Procédure à la tunisienne**

Lundi dernier, les libraires, marchands de journaux, ont été appelés au Commissariat de la Sûreté où ils ont été longuement interrogés par l'aimable Commissaire de police, chef de ce service, commis par M. le Juge d'instruction sans doute, sur la provenance du journal *l'Action*.

La machine judiciaire est donc mise en mouvement sur la plainte d'un simple particulier qui se déclare diffamé.

Nous n'avons pas ici à prendre la défense de personne, pas plus du journal incriminé que du personnage visé, mais nous croyons devoir faire respectueusement remarquer à M. le Juge d'instruction qu'il existe toujours une loi tunisienne sur la presse.

Or, lorsqu'il s'agit de particuliers, la justice n'a pas à bouger. C'est à la partie visée à faire les diligences pour se faire rendre justice. Il en a toujours été ainsi et nous ne nous expliquons pas pourquoi on instruit une affaire qui ne doit l'être que devant le tribunal.

La loi sur la presse ne laisse aucun doute sur les responsabilités :

1<sup>o</sup> L'auteur, lorsque l'article est signé et le gérant responsable, (on avait ces années dernières incriminé les imprimeurs mais la Cour de Cassation a définitivement tranché la question par leur mise hors de cause) ; celui-ci n'est pris que s'il n'y a ni auteur, ni gérant.

Et lorsqu'il n'y a ni auteur, ni gérant, ni imprimeur, en un mot lorsque c'est un imprimé anonyme le vendeur peut-être poursuivi.

M. le juge d'instruction ferait bien d'arrêter là son instruction, s'il y a réellement instruction et de renvoyer au parquet le dossier de l'affaire.

M. le Procureur de la République n'aura qu'à désigner la date de l'audience laissant à la partie intéressée le soin d'assigner à ses risques et périls l'*Action* devant le tribunal de Tunis, qui ne nous paraît pas être compétent pour connaître de l'affaire.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est un journal français qui n'a aucun dépositaire à Tunis, bien que

certain libraires le reçoivent mais de seconde main, en outre, malgré le protectorat qui la couvre, la Tunisie est un pays étranger.

Cette question de dépositaire a donné lieu à de longs débats en Tunisie même. Un M. Gustave Reynaud, autrefois publiciste à Tunis — qui ne doit pas être ignoré de M. de Carnières — avait pris à partie quelqu'un de Sousse. La personnalité visée avait assigné le dit Gustave Reynaud naturellement devant le tribunal de Sousse. Celui-ci argua que son journal paraissant à Tunis c'était à Tunis qu'il devait être poursuivi n'ayant à Sousse que des abonnés et aucun dépositaire direct ; le journal était cependant vendu sur la voie publique et chez divers buralistes mais c'était un ami de la personne qui avait fourni les renseignements à M. Reynaud qui les faisait mettre en vente.

Gustave Reynaud eut gain de cause devant la Cour, finalement il fut condamné avec l'auteur de l'article M. Castelin, ancien député qui n'était pas encore représentant du peuple.

Entre nous, nous ne nous sommes jamais expliqué pourquoi M. Reynaud avait préféré le tribunal de Tunis à celui de Sousse.

L'affaire, selon nous, doit être portée devant le tribunal de la Seine où M. de Carnières pourra au grand jour des assises confondre aisément ses diffamateurs.

M<sup>e</sup> CORBEAU.

Malgré la mise en garde du Petit Bizertin contre les propos recueillis et répandus, dit-il, à la légèreté relative à la grave question de l'Ouenza, nous affirmons d'une façon catégorique que la question est bel et bien et définitivement tranchée en faveur du port de Bône pour les raisons que nous avons données dans notre précédent numéro.

A quoi bon endormir plus longtemps le public et le laisser vivre d'espoir ?

Nous avons dit de chercher autre chose pour donner du fret de retour à Bizerte. C'est ce à quoi il faut s'atteler.

**L'actualité fantaisiste**

**LE MILLION DES CHARTREUX**

Tout un chacun a dit son mot sur ce dernier scandale de Paris, tout un chacun, dis-je, sauf les chroniqueurs fantaisistes, de la caste desquels fait partie M. votre serviteur.

Une chose paraît être vraie dans les fatras de révélations étalées quotidiennement à grands renforts de manchettes par les périodiques de toutes opinions et de toutes nuances : il s'ensuivrait que des personnages jusqu'ici peu connus — les uns désignent Pierre et les autres Paul — seraient allés jusqu'à demander des subsides aux Chartreux en échange d'une influence illusoire.

Les niais ! Qu'il leur était simple de tremper dans toutes les concussions et les prévarications possibles, qu'il leur était aisé de demander tout l'or du Pactole aux Chartreux, sans risquer d'encourir pour cela les foudres des feuilles politiques.

Voici le moyen aussi simple qu'ingénieux — l'œuf de Colomb, quoi ! — que je mets gratis à la disposition de ceux qui voudraient céder au poids de l'or leur pouvoir aux moines, sans risquer de barboter dans la chartreuse :

Ils n'auront qu'à aller voir le Prieur de l'ordre qu'ils voudraient protéger moyennant finances. Sitôt en sa présence, ils lui feront telle proposition

monnayée qu'il leur plaira, mais à la condition que ce soit **SOUS LE SCEAU DE LA CONFESION !**

Allez donc, après, bons pères, révéler à qui que ce soit au monde un secret théologiquement inavouable, sans passer pour les plus fesse-mathieu des confesseurs !...

C. G.

Il s'est fondé récemment à Paris une ligue pour la défense du soldat, dont les listes se couvrent de nombreuses signatures, et dont le comité de lancement et de patronage réunit les noms les plus connus du monde républicain radical et socialiste.

Cette ligue a, entre autres, pour buts la réorganisation complète de la vie militaire, et la disparition des mille abus qui ont été pour beaucoup dans l'antimilitarisme. Elle tend également à la suppression pure et simple des conseils de guerre, surtout dans les colonies et pays de protectorat, et à leur remplacement par la juridiction civile ordinaire.

Les adhésions à la ligue pour la défense du soldat sont directement reçues à la Petite Tunisie. Nous tenons à la disposition des intéressés, dans nos bureaux, une circulaire explicative.

**A LA MARISTIERE**

Les gens de bonne foi nous confesseront volontiers que, la maristière consultative ne répond plus à aucun besoin.

Elle est devenue aujourd'hui un vulgaire parlote où l'on prend son temps à jacasser comme des pies sur des choses plus ou moins sérieuses ; en tout cas la discussion tourne toujours à l'aigre, au côté personnel, lorsque l'orateur ne fait pas partie de la chapelle carnériste, et rares sont ceux qui ont au cœur assez d'indépendance pour secouer le joug d'une pareille servitude.

Voilà donc le résultat politique palpable inauguré par M. Pichon pour le plus grand triomphe des idées rétrogrades que nous ramèneront à plus de trente années en arrière.

Aujourd'hui tout le monde doit faire antichambre chez l'éminence grise avant d'être introduit auprès de S. Excellence ; on ne peut plus pénétrer à la résidence sans un mot d'Elle.

Aussi les bureaux du passage de Tunis sont-ils assiégés de monde les jours où Celle-ci se trouve à Tunis.

Ce ne sont plus des locaux spécialement affectés à ce corps élu, pour y traiter des affaires de son ressort pendant les sessions, ce sont les bureaux particuliers de chacun des membres qui vont y faire une correspondance qui n'a rien du mandat bien déterminé qui a présidé à l'organisation de la Chambre d'Agriculture.

Nous en arrivons aujourd'hui à regretter vivement d'avoir écrit des quantités d'articles pour réclamer la restitution de la subvention accordée à cette institution, la dernière bastille de la réaction, qu'il faudra arriver à rendre républicain.

**LE PARADIS DES VIERGES SAGES**

Tous les journaux du monde entier ont relaté les incidents survenus à Tunis à l'occasion de la publication du *Paradis des vierges sages*, de M. A. Brandenburg, dans une revue qui se publie à Paris.

Nous passerions pour un journal très mal informé si nous taisions des faits qui ont eu Tunis pour théâtre, et pour acteurs, paraît-il, des personnages tunisiens.

N'en déplaise à Mme la Comtesse X..., l'opinion publique n'est pas avec elle, non pas d'avoir voulu venger l'honneur de ses filles, mais pour le tapage qu'elle a occasionné autour de cette publication assez peu lue, soit dit entre parenthèses.

En dehors du milieu visé, bien rares étaient les tunisiens qui avaient